

*Initiatives ministérielles*

gangsters commettent des attentats à la bombe, on ne peut que trouver honteux que le gouvernement reste à ne rien faire et, pour toute réaction, se contente de dire que cela relève de la compétence des provinces et que nous ne devrions pas nous en mêler. Il affiche une attitude pitoyable et fait preuve d'un réel manque de courage alors qu'il devrait plutôt s'engager à prendre le taureau par les cornes et à rendre nos quartiers et nos villes plus sûrs.

Dans son intervention, le solliciteur général a fait allusion à toutes les mesures merveilleuses que le gouvernement libéral a prises en faisant adopter les projets de loi C-45, C-41, C-37 et C-68, pour n'en nommer que quelques-uns. Ce n'est malheureusement pas vraiment le cas. Les députés à la Chambre et tous les Canadiens savent bien qu'on avait tâché d'apporter des amendements à ces projets de loi pour les améliorer, pour donner la préséance aux victimes. Nous savons également que chaque fois qu'on a proposé des motions d'amendement au projet de loi C-45, dans le but d'améliorer tout simplement le sort des victimes d'actes criminels au Canada, le gouvernement les a rejetées et n'en a pas approuvé une seule.

Il est ridicule que le ministre prenne la parole à la Chambre pour tenter de convaincre les Canadiens qu'il accomplit un travail formidable, alors qu'il rejette des propositions comme le dédommagement obligatoire, et qu'il vient ensuite dire que ce dédommagement obligatoire est prévu dans le projet de loi C-41, ce qui n'est absolument pas le cas.

Le gouvernement s'en remet au juge, qui peut ordonner un dédommagement. S'il le fait, des mesures sont prises et le contrevenant verse le dédommagement imposé. Ce n'est pourtant pas le cas. Nous savons que les juges peuvent, de nos jours, ordonner à des gens de verser un dédommagement et que cela ne veut rien dire. La décision n'est pas appliquée. C'est comme si les juges parlaient à un mur.

Nous avons proposé de prendre une partie de l'argent remis aux contrevenants pendant qu'ils purgent leur peine et de la remettre aux victimes, mais notre proposition a été rejetée. Elle était beaucoup trop logique. C'est pourtant ce que réclament les Canadiens.

Les gouvernements ont adopté ces 30 dernières années toutes sortes de projets de loi: les mesures que réclame la population, le gouvernement ne les adopte pas, mais celles dont elle ne veut rien savoir, il n'hésite pas à les mettre en oeuvre. On en a eu la preuve avec la TPS et toutes les autres décisions du genre.

Je trouve malheureux que le solliciteur général ait mentionné dans son discours que tous les autres projets de loi contribuent à la sécurité des Canadiens. Il a parlé du projet de loi C-37, qui améliore, selon lui, la Loi sur les jeunes contrevenants. Si le projet de loi C-37 apporte des améliorations si merveilleuses, il se trouvera peut-être un député de l'autre côté de la Chambre pour me dire pourquoi le ministre de la Justice a envoyé en mission les membres du Comité de la justice. Ceux-ci parcourent le pays pour demander de nouveau à la population quel traitement ils doivent réserver aux jeunes contrevenants, consacrant ainsi des sommes énormes à un processus tout à fait inutile.

Si l'on demandait à chacun des membres du Comité de la justice de se rendre dans une ville canadienne et de se tenir à un coin de rue pour demander au peuple, à ceux qui sont les plus touchés par la criminalité, ce qu'il faut faire avec les jeunes contrevenants, je suis passablement convaincu qu'on obtiendrait des réponses intéressantes. Je sais pertinemment que le ministre de la Justice et d'autres politiciens ont reçu des milliers et des milliers de lettres de Canadiens de toutes les régions du pays, qui leur ont offert des suggestions concernant la Loi sur les jeunes contrevenants. Nous avons reçu des tas de pétitions, signées par des millions de citoyens nous exhortant à abolir ou à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants. Le gouvernement n'a pas tenu compte de leurs suggestions. Il n'a pas abordé ces questions dans le projet de loi C-37.

Le gouvernement a fait adopter le projet de loi C-37, puis s'est retourné et a demandé aux membres du Comité de la justice de parcourir le pays pour demander à la population le sort qu'ils devaient réserver aux jeunes contrevenants.

Ceux qui se lèvent à la Chambre pour applaudir à leurs réalisations et à l'adoption du projet de loi C-37, pour dire qu'ils font un travail remarquable, ne disent que des balivernes. J'en ai vraiment assez d'entendre des députés nous dire que le gouvernement fait de l'excellent travail pour lutter contre la criminalité, respecte les engagements qu'il a pris dans le livre rouge et ainsi de suite. C'est tout simplement faux. Le gouvernement pourrait faire tellement plus, si seulement il le voulait.

• (1100)

Mais le projet de loi C-78, je l'avoue, est plein de bon sens. Il est comme les Canadiens le souhaitent, et je félicite le gouvernement de présenter au moins un projet de loi qui protégera les bonnes personnes, les victimes possibles, les témoins, plutôt que les criminels.

On fait toujours prévaloir les droits des criminels; le gouvernement y veille particulièrement depuis plus de 30 ans et surtout depuis que la Charte des droits et libertés est entrée en vigueur, il y a quelques années. Il faut protéger le criminel. On insiste tellement là-dessus que cela en devient vraiment révoltant. Avec le projet de loi C-78, nous avons enfin quelque chose de concret qui protégera effectivement les bonnes personnes.

Je voudrais faire une proposition au gouvernement. À l'avenir, lorsqu'il rédigera des projets de loi, qu'il songe donc d'abord aux victimes, aux honnêtes citoyens, à ceux qu'il faut protéger! Ce sont eux qui importent le plus. Qu'il s'occupe des criminels ailleurs! Oui, il faut faire respecter les droits fondamentaux des criminels, personne n'en disconvient. Mais, pour l'amour du ciel, tenons compte des victimes et faisons ce qu'il faut pour que toutes les mesures législatives les protègent.

Les libéraux vantent ici les mérites du merveilleux projet de loi sur le contrôle des armes à feu. Eh bien, quelqu'un me dira-t-il comment il se fait que le projet de loi concernant les criminels comporte 17 pages, contre 160 pour cette mesure qui s'adresse aux honnêtes citoyens? Quel genre d'équilibre est-ce là? Le projet de loi sur le contrôle des armes à feu est tellement épais qu'on ne peut pas en porter plus que trois ou quatre en même temps. Il est tellement épais et tellement coûteux que nous